

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie
RELEVÉ DE DECISIONS N° 5 - Mardi 26 octobre 2022

**Présidence de Madame
Claire THOURY**

Membres présents : Fanny ARAV, Jean-Pierre CABROL, Michel CHASSANG, Jean-François DELFRAISSY, Benoît GARCIA, Hélène LANDEMORE, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ.

Membres excusés : Cynthia FLEURY, François STASSE.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mercredi 26 octobre, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

DISCUSSIONS SUR LES PRINCIPES D'ANIMATION

Le Comité de gouvernance a poursuivi ses débats sur les principes d'animation de la Convention citoyenne fin de vie.

Il a décidé, dans un souci de lisibilité, de cohérence globale et d'efficacité du processus, de privilégier un pilotage et une coordination de l'animation assurés par un unique référent, ce dernier étant invité à s'associer à d'autres pour répondre aux exigences de qualité et d'innovation. Le Comité définira précisément ses attentes dans les prochains jours.

Les membres se sont également accordés sur la nécessité d'organiser des points de rencontre réguliers avec les animateurs, et ceci afin de garder la maîtrise du dispositif global.

Le Comité de gouvernance a, en outre, poursuivi ses réflexions sur les méthodes d'animation de la Convention. A cette occasion, les membres ont réaffirmé leur attachement à la fois aux méthodes de convergence des opinions, et à celles qui permettent l'expression de désaccords ou de dissensus, comme l'analyse de controverses.

PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE CONSTITUTION DU SOCLE DOCUMENTAIRE

La bonne appropriation du sujet par les panélistes représente, pour les membres du Comité de gouvernance, un enjeu majeur, et auquel la constitution d'un socle documentaire (ici entendu comme tout élément d'information pour les citoyens : supports écrits, vidéos, échanges avec des experts...) doit contribuer.

A cet égard, les membres du Comité de gouvernance se sont accordés sur trois grands principes :

- La constitution du socle documentaire doit d'abord répondre à un principe d'objectivité ; les informations recueillies doivent se fonder sur des données factuelles ;
- Corollaire du principe d'objectivité, le socle documentaire doit en outre exprimer le pluralisme et la diversité des opinions, compte tenu notamment de la complexité du sujet ;
- Enfin, les principes d'intelligibilité et d'accessibilité doivent irriguer la constitution du socle documentaire. L'effort de pédagogie doit reposer notamment sur une diffusion progressive des informations utiles ainsi que sur l'exposé de situations incarnées et concrètes. Le Comité de gouvernance a, à cet égard, conscience de l'hétérogénéité des connaissances du grand public sur un tel sujet, et de la nécessité de s'adapter aux besoins spécifiques de chacune et chacun.

Le Comité de gouvernance a également affirmé son attachement à la pluralité des supports d'information et recommande qu'une part soit laissée à des supports culturels ou innovants (productions cinématographiques, romans, etc).

DISCUSSIONS SUR LES PROBLEMATIQUES D'ACCUEIL DES MEMBRES DE LA CONVENTION

Le Comité de gouvernance a, enfin, débattu sur les problématiques d'accueil des citoyennes et citoyens. Il s'est accordé sur la nécessité d'encadrer et d'accompagner étroitement, et avec bienveillance, ceux-ci à leur arrivée au Palais d'Iéna, siège du CESE, et dans leurs démarches futures.

Une attention particulière sera également portée à l'explicitation du cadre de fonctionnement et de ses règles. Le Comité de gouvernance s'attachera dans les prochaines semaines à définir clairement le mandat de participation des citoyennes et citoyens et à rédiger la charte remise à chacun et chacune lors de la première séquence.

REPARTITION DES TACHES DE COORDINATION AU SEIN DU COMITE

Sur proposition de sa présidente, le comité a identifié en son sein des coordinateurs de différentes tâches :

- Constitution du socle documentaire : Michel CHASSANG
- Accueil des citoyens : Kenza OCCANSEY
- Animation de la convention : Jacques LANDRIOT
- Lien avec les chercheurs : Benoît GARCIA

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Modules d'organisation de la phase d'appropriation et de rencontres ;
- Echanges avec le Président et la Rapporteuse de la Commission Temporaire du CESE